

224C0444
FR0013269123-FS0214

26 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RUBIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2024, le concert composé de M. Patrick Molis et de la société Compagnie Nationale de Navigation¹ et de Mmes Jade Molis, Agathe Molis et Victoire Molis et de M. Charles Gravatte a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 5 227 473 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Compagnie Nationale de Navigation	5 015 202	4,84
Patrick Molis	105 468	0,10
Sous-total Patrick Molis	5 120 670	4,94
Jade Molis	35 500	0,03
Agathe Molis	35 378	0,03
Victoire Molis	24 551	0,02
Charles Gravatte	11 374	0,01
Total concert	5 227 473	5,05

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS sur le marché.

¹ Société par actions simplifiée (sise 40 rue de Verneuil, 75007 Paris) contrôlée par M. Patrick Molis.

² Sur la base d'un capital composé de 103 574 490 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.